



Je suis en terminale, comment je candidate en BUT 1 ?

Il faut candidater sur Parcoursup (<https://www.parcoursup.fr>) avant le 14 mars 2024.

Je suis étudiant à l'université mais je souhaite me réorienter en B.U.T. 1, comment candidater ?

Il faut également candidater sur Parcoursup avant le 14 mars 2024.

Comment savoir si je suis admis ?

Les réponses sont communiquées via Parcoursup.

Si je suis sur liste d'attente, que dois-je faire ?

Vous devez consulter vos réponses Parcoursup tous les jours. Les délais pour accepter une proposition d'admission sont courts ! La liste d'attente indique votre position par rapport au dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission.

Être sur la liste d'attente ne signifie pas un échec ou un rejet. La liste d'attente évolue. Chaque matin, elle est mise à jour pour tenir compte des candidats qui se sont inscrits ou qui ont refusé une proposition d'admission. Les désistements vous font donc gagner des places dans le classement de la liste d'attente.

Comment je m'inscris ?

Les inscriptions se font en ligne vers le 10 juillet. Sur Parcoursup, il y a tous les liens nécessaires. Vous devrez dans un 1er temps vous acquitter de la CVEC (l'exonération est automatique sur le site lorsque vous avez reçu une notification d'attribution conditionnelle de bourse). Vous pourrez ensuite vous inscrire sur le site de l'Université de Lorraine avec votre identifiant parcoursup précédé de P24.

Il y a des documents que je dois apporter après mon inscription ?

Le dépôt des pièces justificatives demandées à la fin de votre inscription se fait également en ligne. Pour info, il vous sera demandé une copie de votre pièce d'identité, le relevé de notes du bac, l'attestation de votre JAPD, une attestation de responsabilité civile pour l'année universitaire, une autorisation d'inscription si vous êtes mineur et une photo d'identité.

Quand recevrai-je ma carte d'étudiant ?

Votre carte et votre certificat de scolarité seront distribués à partir de la rentrée par votre département de formation si toutes vos pièces justificatives sont déposées et validées.

Quel est le montant d'une inscription ?

Le montant 2023-2024 de la CVEC était de 100 euros. Les droits universitaires étaient de 170 euros. Les nouveaux montants seront fixés fin juin.

Les boursiers ne payent ni la CVEC ni les droits universitaires. Vous devez faire votre demande de bourse sur le site du CROUS et indiquer lors de votre inscription en ligne que vous êtes boursier afin de ne pas avancer les frais.

Quand aura lieu ma rentrée ?

La rentrée aura lieu début septembre. La date sera précisée sur le site et les réseaux sociaux de l'IUT.